

## COMMUNE DE SARRY

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2026

- Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2026 – M. MALBLANC – indique qu’il manque les rapports des délibérations comme déjà indiqué – Il est précisé qu’il n’y a pas de rapport de présentation hormis la présentation du CR – accompagné des délibérations (ce point sera à préciser lors d’une prochaine réunion)

Passage au vote

18 votes pour

ADOPTE UNANIMITE

L’an deux mil vingt six, le 7 avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET – Maire (date de la convocation : 31/03/2026)

M. Hicham CHAHDI est nommé secrétaire de séance

**Etaient présents** : M. Hicham CHAHDI, M. Cyril CHARLIER, Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Pauline CENTINEO, Mme Catherine COLIN-HAYART, M. Stéphane DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUJARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

**Excusée** : Mme Ingrid SGARD-BLANQUET (retenue jusqu’à 19h50)

### Ordre du jour de la réunion

**DELIBERATION 2026-04-01 Création des Commissions Communales** - il n’est pas mis en place de vote à bulletin secret, (décision à l’unanimité)

M. le Maire donne lecture du projet de délibération 2026-04-01 quant à la création des Commissions  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22  
Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d’étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d’aucun pouvoir décisionnel,

Il propose la création de 11 Commissions / le nombre maximum de membres est fixé à 10

- 1) Commission de finances
- 2) Commission du Personnel
- 3) Commission des Affaires Sociales
- 4) Commission Jeunesse
- 5) Commission sécurité (bâtiments, voiries, locaux commerciaux et professionnels)
- 6) Commission Bâtiments
- 7) Commission voiries, environnement et cadre de vie
- 8) Commission sports, loisirs et culture
- 9) Commission communication, information et numérique
- 10) Commission des affaires scolaires & périscolaires
- 11) Commission urbanisme et foncier

## Questions

- M. CHARLIER demande s'il y a une modification du règlement intérieur (article 9) quant à la fixation du nombre de membres porté à 10 – le Maire indique que le nouveau règlement sera présenté pour l'été 2026 –
- M. le Maire indique que les commissions existaient, elles sont pour certaines été fusionnées
- M. CHARLIER demande également quelles sont les Commissions qui vont être ouvertes au public (réponse : Affaires sociales, Commissions Jeunesse, bâtiments, voiries-environnement et cadre de vie, sports culture loisirs et communication)
- M. MALBLANC demande si des parents d'élèves peuvent être conviés à certaines Commissions notamment celle des Affaires Scolaires – A cette dernière question, il n'est pas réservé de suite favorable, elles restent des commissions consultatives mais avec travail en interne aux élus membres (rien n'empêche que des questions y soient évoquées – M. Malblanc s'interroge, sur la motivation à l'ouverture (ou non) au public de certaines commissions - Mme TONNEAU indique que travailler en collaboration avec l'ensemble des nouveaux élus permettra des échanges constructifs et des remontées auprès des deux entités scolaires de la Commune
- Il est précisé qu'une publication de 4 pages va être réalisée dans les prochains jours (avec distribution à tous les sarrysiens) – y seront résumées les missions des Commissions, la présentation des élus ... – et les appels à candidatures pour les Commissions ouvertes
- S'agissant de la Commission sécurité, CLSPD (Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) - Monsieur le Maire indique qu'une Commission siège trimestriellement avec représentation des forces de l'ordre et du Procureur, seuls deux élus sont conviés –
- Concernant la Commission sécurité de bâtiment il s'agit de tout ce qui est réglementaire dans les bâtiments (organisme de contrôle, désenfumage, contrôles ERP...) – Ces missions étaient jusqu'alors réalisées par un agent de maîtrise parti en retraite – Les contrôles seront supervisés par un agent du service technique (avec compte rendu à l'adjoint délégué)

Passage au vote

18 votes pour

ADOpte A L'UNANIMITE

### DELIBERATION 2026-04-02 - DESIGNATION DES MEMBRES –

M. le Maire énonce les candidatures qu'il a reçues par commission. Il demande s'il y a d'autres candidats. Les nouveaux candidats déclarés sont ajoutés à la délibération.

Il n'est pas mis en place de vote à bulletin secret, décision à l'unanimité

#### 1) Commission de finances

MM. et Mmes GUERSILLON, TAPIN, FLORES, CHAHDI, REGNIER, MENARD, MAURY

#### 2) Commission du Personnel

MM. et Mmes MAILLET, MAURY, LEBLANC, GUERSILLON, CHARLIER

#### 3) Commission des Affaires Sociales (OUVERTE) - ARRIVEE de MME INGRID SGARD-BLANQUET

MM. et Mmes GUERSILLON, BLANQUET, MAURY, CASTAGNOLI, CENTINEO

#### 4) Commission Jeunesse (OUVERTE)

MM. et Mmes MAUUARIN, CHAHDI, FLORES, TAPIN, TONNEAU, BLANQUET CHARLIER

#### 5) Commission sécurité (bâtiments, voiries, locaux commerciaux et professionnels)

MM. et Mme FLORES, MENARD, TAPIN, MORARD

#### 6) Commission Bâtiments Communaux (OUVERTE)

MM. et Mmes FLORES, MORARD, GUERSILLON, MAURY, REGNIER

**7) Commission voiries, environnement et cadre de vie (OUVERTE)**

MM. et Mmes FLORES, MORARD, DOMMANGE, LEBLANC, MALBANC

**8) Commission sports, loisirs et culture (ouverte pbc + Présidents associations)**

MM. et Mmes REGNIER, TAPIN, HAYART, MALBLANC

**9) Commission communication, information et numérique**

MM. et Mmes MAUUARIN, HAYART, FLORES, CHARLER

Nota : si échange au sujet du prestataire de la Mairie (JVS) il sera demandé à M. CHARLIER de se retirer des travaux/échanges

**10) Commission des affaires scolaires & périscolaire**

MM. et Mmes MAUUARIN, CHAHDI, TONNEAU, CASTAGNOLI, CENTINEO

**11) Commission urbanisme et foncier**

MM. et Mmes REGNIER, DOMMANGE, FLORES, MALBLANC

Le maire passe au vote pour l'ensemble des propositions

Passage au vote

19 votes pour

La délibération est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Nota**, la première réunion de chaque Commission se tient, après convocation, dans les 8 jours de sa création (ou dans les plus brefs délais à la demande des membres qui la composent)

Le calendrier est arrêté, en séance de conseil, comme suit :

**1) Commission de finances – 15/04/2026 - 17H00**

**2) Commission du Personnel – 13/04/2026 – 13H30**

**3) Commission des Affaires Sociales (OUVERTE) – 15/04/2026 – 18H00**

**4) Commission Jeunesse (OUVERTE) – 13/04/2026 17H30**

**5) Commission sécurité (bâtiments, voiries, locaux commerciaux et professionnels) – 09/04/2026 – 17H00**

**6) Commission Bâtiments Communaux (OUVERTE) – 09/04/2026 -16H15**

**7) Commission voiries, environnement et cadre de vie (OUVERTE) – 09/04/2026 – 17H45**

**8) Commission sports, loisirs et culture (ouverte pbc + Présidents associations) – 15/04/2026 – 17H30**

**9) Commission communication, information et numérique – 10/04/2026 – 18h00**

**10) Commission des affaires scolaires & périscolaire – 13/04/2026 – 17h00**

**11) Commission urbanisme et foncier – 15/04/2026 – 18h30**

## **DELIBERATION 2026-04-03 - Fixation des indemnités de fonction**

M. le Maire donne lecture de la proposition de délibération relative à la fixation des indemnités de fonction  
Il indique également avoir adressé un courrier proposant que le taux de l'indemnité maximale soit porté à 87 % du plafond

S'agissant du nombre d'adjoints celui-ci conformément à la délibération d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026, est fixé à 5

M. CHARLIER indique que ce changement d'adjoint va engendrer l'augmentation de la masse globale mensuelle malgré les 2 délégués en moins et impacter de -6500 € le budget de fonctionnement (et donc des dépenses qui pourraient être utilisées sur d'autres lignes budgétaires)

Mme TONNEAU indique qu'il y a une nouvelle répartition de travail entre les adjoints

Il est mentionné que la loi du 22/12/2025 apporte une compensation supplémentaire à la Commune de de 4100 € (cf. DGF 2026 pour information)

Rappel auparavant 4 adjoints et 2 délégués – l'enveloppe est fixe et ne doit pas être dépassée

Mme CENTINEO s'interroge de la base qui a servi à modifier le nombre d'adjoint sur le nouveau mandat et souligne qu'il aurait été plus logique de travailler avec les deux délégués plutôt que de recréer un poste adjoint.

Quelles tâches ont augmenté ? En parallèle, Mme MENARD indique qu'il y a une convention d'appui de signée avec les services de la Communauté d'Agglomération, et que donc certaines tâches vont être simplifiées voire déléguées – réponse de M. MAILLET : cette décision va aider nos services mais ne remplacera pas les missions dédiées aux adjoints et les disponibilités des services d'appui compte tenu du nombre de communes membres ne répondront pas à chaque fois aux besoins de notre Commune.

La partie appel d'offres et juridique sera gérée également par la Communauté d'Agglo (en complémentarité avec la Mairie bien entendu)

M. le Maire indique que la répartition est mieux faite dont la sécurité dans les bâtiments, la partie numérique – Un gros travail complémentaire va être réalisé.

En termes de statistiques : M. MALBLANC demande si les adjoints signaient beaucoup d'arrêtés – Quelles sont les réelles statistiques (nb pas de stat de réalisées sur la Commune...) –

M. le Maire souligne et rappelle que le travail des adjoints n'est pas limité à la seule signature d'arrêtés, il indique qu'il faut suivre au quotidien toutes les délégations confiées, telle que le périscolaire qui ne donne pas signature d'arrêtés mais une masse de travail considérable à l'élu en charge et au personnel dédié tant administratif que périscolaire.

M. MALBLANC demande que M. MAILLET modifie le taux choisi et le passer à 75 %.

Mme GUERSILLON indique qu'un effort a déjà été réalisé

M. MAILLET maintient les 87 % proposés conformément au courrier qu'il a adressé.

### **Lecture du texte de la délibération**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2123-20 à 24-1, Considérant que l'article L. 2123-23 du code précité attribue de droit le montant maximal au maire, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des adjoints et conseillers délégués en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,
- Considérant que l'enveloppe globale des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et adjoints ne doit pas être dépassée

- Considérant que la commune compte une population totale de 2118 habitants au 1er janvier 2026, le maire présente les délégations qu'il a confiées par arrêté à chaque adjoint et donne lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles :

Indice majoré 835 soit 4110,52 € mensuel (IBTFP 1027)	Maire		Adjoint	
	Indemnité brute maximale (L 2123-23 du CGCT)		Indemnité brute maximale (L 2123-24 du CGCT)	
Population totale	Taux	Mensuelle	Taux	Mensuelle
De 1 000 à 3 499	55,7 %	2 289,56 €	21,38 %	878,83 €

- De fixer l'indemnité du maire à 87 % du montant de référence, soit un mensuel de 1991,92 €, conformément à sa demande en date du 30/03/2026
- De fixer à compter du 08/04/2026, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence
  - 
  - 1er adjoint : 16,8 % soit un mensuel de 690,57 €
  - 2ème adjoint : 16,8 % soit un mensuel de 690,57 €
  - 3ème adjoint : 16,8 % soit un mensuel de 690,57 €
  - 4ème adjoint : 16,8 % soit un mensuel de 690,57 €
  - 5ème adjoint : 16,8 % soit un mensuel de 690,57 €
- De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution des montants de référence. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur lors du vote.
- D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget communal

Passage au vote  
4 votes contre  
15 votes pour

ADOpte A LA MAJORITE

#### **DELIBERATION 2026-04-04 - Election des délégués de la collectivité auprès du SIEM (Territoire d'énergie Marne)**

##### **M. le MAIRE donne lecture du projet de délibération ci-dessous :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L 5211-7, L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2122-7,

Vu les statuts du Territoire d'énergie Marne - SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour une commune avec une population comprise entre 1 001 et 3 500 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du Territoire d'énergie Marne- SIEM, Considérant que la population de notre commune est comprise entre 1 001 et 3 500 habitants, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la collectivité au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLÉ) du Territoire d'énergie Marne -SIEM.

M. Le Maire explique la teneur et le fonctionnement de la commission puis fait part qu'il a reçu les candidatures de MM. FLORES, MORARD, LEBLANC DOMMANGE. Il demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclare.

Il n'est pas mis en place de vote à bulletin secret, décision à l'unanimité

- Comme délégués titulaires  
MM. FLORES, MORARD

- Comme délégués suppléants,  
MM. LEBLANC DOMMANGE

Passage au vote  
19 votes pour

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2026-04-05 - Commission Communale des Impôts Directs**

M. Le Maire explique la teneur et le fonctionnement de la commission puis énonce les candidatures qu'il a reçues pour cette commission. Il demande s'il y a d'autres candidats. Les nouveaux candidats déclarés sont rajoutés à la délibération.

Il n'est pas mis en place de vote à bulletin secret, décision à l'unanimité

Réunion une fois par an au cours du premier trimestre – elle est proposée par le service foncier des impôts – L'ensemble des demandes de permis de construire est examiné ainsi un reclassement du bien est proposé Chaque année une thématique est choisie, en l'occurrence sur l'année dernière il y a eu beaucoup de rattrapage sur les déclarations de construction de piscines, cette année une thématique sera plus axée sur les déclarations de véranda.

#### TITULAIRES

MM et Mmes REGNIER, BERTHON, GUERSILLON, MAURY, LEBLANC, DOMMANGE S, FLORES, MENARD

#### SUPPLEANTS

MM et Mmes MAUJARIN, BOULE M, CHAHDI, DOMMANGE F, TAPIN, BREMONT, MONTEL MARQUIS, CHARLIER

Pour une question d'organisation, M. CHARLIER demande que lui soit indiquées les demandes de désignations en amont de la réunion du Conseil Municipal

Passage au vote  
19 votes pour

PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2026-04-06 - Commission d'Appel d'Offres – Election des membres**

M. Le Maire explique la teneur et le fonctionnement de la commission puis énonce les candidatures qu'il a reçues pour cette commission. Il demande s'il y a d'autres candidats. Les nouveaux candidats déclarés sont rajoutés à la délibération.

Il n'est pas mis en place de vote à bulletin secret, décision à l'unanimité

M. le Maire donne lecture du projet de délibération et demande s'il y a des candidatures

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 et suivants

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et autant de suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Maire indique qu'il donnera délégation à MME GUERSILLON

- Ont été proclamés élus titulaires : MM. LEBLANC, FLORES, Mme MENARD,
- Ont été proclamés élus suppléants : MM. CHAHDI, DOMMANGE, MALBLANC

Passage au vote

19 votes pour

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2026-04-07 - Facturation du chauffage aux associations sarrysiennes (consommations 2025)**

Dans la convention avec les associations sarrysiennes (EVEIL COS – délibération du 10/03/2025) est indiquée la gratuité de la location des salles, à l'exception du chauffage où il est demandé une participation pour cette prestation

Une relève de compteur est effectuée à l'entrée et à la sortie afin d'établir les titres de recettes se rapportant aux consommations

M. CHARLIER interroge sur le fait qu'un particulier paie dès la réservation (chauff/loca)

Concernant les particuliers le chauffage est réglé à la location (tarification différentielle selon période/sarrysiens/ou non)

Concernant les associations, la location du bien étant gratuite, la régularisation est effectuée en fin d'année sur consommation exacte

Passage au vote

19 votes pour

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2026-04-08 - Urbanisme – Autorisation de signature**

**M. MAILLET sort avant la présentation du dossier (étant concerné par l'instruction de ce dossier)**

**M. FLORES 1<sup>er</sup> Adjoint présente le dossier**

Il informe qu'un projet d'aménagement de terrain par la construction d'un hangar agricole d'emprise au sol de 2340m<sup>2</sup> sur une parcelle d'une superficie de 9 999 m<sup>2</sup> (réf cadastrale YC 35) avec une production d'énergie en toiture, a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire enregistré en Mairie sous le numéro PC 051525 25 R 0011 le 22/12/2025.

Indication de la situation géographique du projet : près antenne relai au bout de la rue des Fosses – de l'autre côté de la RN 44 – 4 parcelles dédiées

Le dossier a été confié auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération – instructeur.

Il vous est demandé d'autoriser, Mme Sylvie REGNIER – Adjointe en charge de l'urbanisme à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.

M. MALBLANC demande quelle sera la destination dudit bâtiment / hangar. Bertrand FLORES précise qu'il est dédié au stockage de matériels agricoles

Une précision est donnée sur la taille du bâtiment soit une longueur 90 m \* 26 m de large soit une emprise au sol de 2340 m<sup>2</sup> – de type monopente orienté sud.

Passage au vote  
 4 abstentions  
 14 pour  
 ADOPTE A LA MAJORITE

L'ordre du jour est épuisé, M. Hervé MAILLET, Maire propose de passer au point « Informations et questions diverses »

INFORMATIONS DIVERSES :

**Liste des prochains conseils municipaux pour 2026 a été joint à la convocation du Conseil Municipal**

**Pour rappel,**

04/05 19h30

01/06 19h30

06/07 19h30 (sous réserve)

Celles à compter de septembre seront à reconfirmer

QUESTIONS DIVERSES :

M. MALBLANC demande s'il est possible de décaler les réunions de conseil – par exemple le mardi – compte tenu des emplois du temps respectifs de chacun, M. MAILLET précise qu'en fonction des différentes réunions dont celles de la Communauté d'Agglomération, que ce n'est pas envisageable. La demande n'est pas acceptée

Mme MENARD demande à partir de quand les sarrysiens seront contactés pour faire partie des Commissions Ouvertes (délai environ 1 mois – M. TAPIN – 1 flyer 4 pages sera déposé dans chacune des boites aux lettres + sollicitation des sarrysiens qui souhaitent participer aux Commissions ouvertes)

*Pour information les convocations pour les commissions ont été adressées à l'ensemble des membres le 08/04/2026 (selon dates/horaires retenus en séance)*

M. MALBLANC – indique que le copieur de la maternelle est « obsolète » et que l'éco tank est hors service à l'école maternelle.

Une consultation auprès de prestataire va être prochainement réalisée – En parallèle la municipalité va examiner les solutions mieux adaptée aux besoins

En attendant, il est proposé aux enseignantes de la maternelle de se rapprocher du copieur à disposition dans les locaux de l'école élémentaire et de ne pas hésiter à adresser les doc en Mairie pour reproduction

On notera qu'aucune information liée à l'éco tank n'avait été remontée en mairie avant le conseil d'école

Il est proposé que les enseignantes utilisent d'avantage le copieur couleur de l'élémentaire (en dépannage) –

M. FLORES informe que suite aux réunions publiques rue Basse et rue Haute : le marquage au sol est commandé (un marquage provisoire a été effectué avec distribution des infos aux riverains concernés en amont) – 3 réclamations ont été retenues / le marquage définitif effectué cette semaine

De nouvelles sections de zones de stationnement avec arrêtés de sens unique et limitation de vitesse vont faire l'objet d'arrêté et de signalisation

Au niveau du stationnement, Mme MENARD s'interroge sur le stationnement aux abords du Cabinet médical (avec la nouvelle patientèle accueillie dans les mois à venir) - M. FLORES indique que les médecins seront sensibilisés et il leur sera demandé d'indiquer sur « DOCTOLIB » que le stationnement est préconisé sur le parking de la salle des fêtes.

M. FLORES rappelle également que le parking du centre commercial est en zone bleue par arrêté municipal - un nouveau travail de sensibilisation sera révoqué avec la police municipale

M. MAILLET informe Mme CENTINEO qu'il a été contacté par un responsable de formation de la faculté de médecine pour proposer un stagiaire de fin de cycle qui souhaite s'établir sur Sarry – La correspondance a été donnée en séance à Mme CENTINEO pour prise de contact

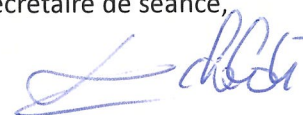
La séance est levée à 21h30

Le Maire,



Hervé MAILLET

Le Secrétaire de séance,



H Icham CHAHDI